

Compte rendu

Conseil municipal du 18 décembre 2015

1 - Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 2 novembre 2015 – Approbation

(à l'unanimité).

2 - Conseil municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu

Le Conseil délibère et,

1. prend acte des décisions, des marchés passés après procédure adaptée, des marchés relatifs aux fournitures et prestations récurrentes, ainsi que des avenants aux marchés mentionnés dans les tableaux ci-après,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3 – Budget Primitif 2016 – Vote du budget principal et du budget annexe fossoyage – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du Budget Principal, soit en section de fonctionnement 379 358 372 € et en section d'investissement 109 561 911 €,
2. approuve les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans le tableau d'équilibre du Budget Fossoyage, soit 140 000 € en section de fonctionnement,
3. autorise au titre de l'année 2016 le versement des subventions telles qu'arrêtées dans l'état annexé au Budget,
4. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(14 abstentions).

4 – Vote des taux 2016 des 3 taxes directes locales – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve les taux 2016 des trois taxes directes locales figurant au tableau ci-dessus,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(14 avis contraires).

5 – Subventions au titre des actions éducatives – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve le versement des subventions proposées, selon les détails joints en annexes 1 et 2, pour un montant total de 73 871€,
2. autorise Mme le Maire à solliciter et à percevoir les subventions accordées par l'Etat, le Département et des autres partenaires signataires du projet éducatif de territoire « Bien grandir à Nantes », au titre des actions 2015/2016,
3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

(1 non participation au vote.)

6 – Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat – Participation financière de la Ville – Montant des forfaits, attributions des subventions facultatives et participation au titre de l'aide sociale à la restauration – Conventions - Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve les montants du forfait communal pour l'année civile 2016,
2. approuve le versement pour 2016 de subventions aux organismes gestionnaires des écoles privées sous contrat d'association pour un montant de 723 000 € qui se décompose comme suit :

- au titre de la restauration scolaire et de l'interclasse du midi : 426 000 €,
 - au titre des services d'accueil périscolaire du matin et du soir : 285 000 €,
 - au titre de l'organisation des rythmes scolaires : 12 000 €.
3. autorise Mme le Maire à signer les conventions relatives aux subventions versées aux associations indiquées ainsi que les conventions régissant les modalités de versement de l'aide sociale à la restauration auprès des mêmes associations,
 4. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- (6 abstentions.)

7 – Politiques publiques Petite enfance, Éducation et Adolescence-Jeunesse – Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve le projet de Contrat Enfance-Jeunesse 2015-2018 ci-annexé à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique,
 2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- (à l'unanimité).

8 – Associations Petite Enfance - Répartition de subventions – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve le versement de subventions aux associations intervenant dans le champ de la petite enfance pour un montant de 9 800 € selon la répartition jointe en annexe,
 2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- (à l'unanimité).

9 – Associations Adolescence et Jeunesse – Cinquième répartition de subventions – Convention - Avenant – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve le versement de subventions en faveur d'associations, selon la répartition proposée pour un montant global de 22 825 €,
 2. approuve les termes de la convention et de l'avenant avec les associations :
 - Union française des centres de vacances et de loisirs (annexe 1)
 - Centre Régional d'Information Jeunesse (annexe 2)
 3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- (à l'unanimité).

10 – Associations Vie Étudiante – Cinquième répartition de subventions – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve le versement de subventions en faveur des associations selon la répartition proposée, pour un montant de 1 700 €,
 2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- (à l'unanimité).

11 – Bureau des projets - Fonds de Soutien à l'Initiative Citoyenne (FSIC) - Dispositif de subventionnement associé – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve la création du bureau des projets,
2. approuve la mise en place d'un fonds de soutien à l'initiative citoyenne de 200 000 € alimenté et s'appuyant sur :
 - le Fonds d'Initiative Local (FIL) de 35 000 € permettant de soutenir les projets des habitants et des associations qui dynamisent le vivre ensemble, les sociabilités et la citoyenneté locale, pour un montant maximum de 1 000 € par projet.
 - un dispositif de subventionnement associé pour l'amorçage de projets plus complexes ou importants portés par des associations avec des habitants. Les subventions proposées dans ce cadre au Conseil municipal, d'un montant maximum de 5 000 € par projet, le seront après avis indicatif du comité d'animation du bureau des projets du quartier concerné.

3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

12 – Associations sportives – Cinquième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve le versement de subventions en faveur des associations sportives selon la répartition présentée en annexe n° 1, soit 5 300 € pour l'investissement et 30 742 € pour le fonctionnement,

2. approuve l'annulation et la demande de restitution d'une subvention de 2 000 € en raison de l'annulation d'une manifestation par le Comité départemental de randonnée pédestre,

3. approuve les avenants et conventions ci-joints avec les associations suivantes :

- NANTES ATLANTIQUE HOCKEY GLACE ;
- SOCIETE DES COURSES ;
- DON BOSCO SPORTS NANTES ;
- ESPERANCE SAINT YVES ;
- CENTRE SPORTIF LEO LAGRANGE ;
- RACING CLUB NANTAIS ;
- TENNIS DE TABLE NANTES ATLANTIQUE ;
- UNION CYCLISTE NANTES ATLANTIQUE ;
- ETOILE DU CENS ;
- OFFICE MUNICIPAL DU SPORT ;
- FAL 44 – SKATEPARK LE HANGAR ;
- BELLEVUE ATHLETIQUE FORME.

4. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

(1 non participation au vote).

13 – Plan handball IV 2015/2018 - Convention d'objectifs – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve la convention d'objectifs entre la Ville de Nantes, la Fédération Française de Handball, l'Office Municipal du Sport et les clubs nantais (Porterie handball, l'ASPTT, le HBCN, la Laetitia, le NLAH et le RACC) relative aux saisons 2015/2016, 2016/2017, 2017/2018,

2. autorise Mme le Maire à effectuer toutes les demandes de subventions nécessaires à la réussite de ce partenariat,

3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

14 – Vie associative – Cinquième répartition de subventions – Avenants - Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve le versement des subventions en faveur des associations, selon la répartition proposée pour un montant de 35 967 € (annexe 1),

2. approuve les termes des avenants des associations et syndicat suivants :

- l'avenant n° 1 à la convention du 6 décembre 2013 entre la Ville et l'association Chrétienne Pour la Diffusion de la Culture Populaire en Pays Nantais - Radio Fidélité qui prévoit l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 4 000 €, afin de permettre à l'association de développer son site internet (annexe 2),
- l'avenant n° 1 à la convention du 30 janvier 2015 entre la Ville et le Collectif du Dix qui prévoit l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 600 €, afin de permettre à l'association l'achat scénique (annexe 3),
- l'avenant n° 1 à la convention du 30 janvier 2015 entre la Ville et l'Association Les Am'arts. Il autorise le versement d'une subvention de fonctionnement de 3 000 € inscrit à l'annexe 1 du Conseil municipal du 2/11/15 (annexe 4),
- l'avenant n° 3 à la convention du 28 juin 2015 entre la Ville et l'Amicale Laïque des Marsauderies qui prévoit le versement de 7 250 € de subvention de fonctionnement attribuée pour des activités de l'Amicale Laïque au titre de l'année 2015 en supplément de la subvention de 21 750 € déjà versée (annexe 5),
- l'avenant n° 2 à la convention du 6 décembre 2013 entre la Ville et l'Association Prun' qui prévoit le versement de 2 750 € de subvention de fonctionnement attribuée pour des activités de l'Association au titre de l'année 2015 en supplément de la subvention de 26 250 € déjà versée (annexe 6),

- l'avenant n° 1 à la convention du 10 octobre 2014 entre la Ville et le Syndicat CGT Nantes qui prévoit le versement de 5 867 € de subvention de fonctionnement attribuée pour les actions du Syndicat au titre de l'année 2015 en supplément de la subvention de 17 603 € déjà versée (annexe 7),
- l'avenant n° 8 qui prévoit la prolongation d'un an de la convention entre la Ville et l'Association Regart's du 5 avril 2013 et d'en fixer le terme au 31 décembre 2016 (annexe 8),
- l'avenant n° 1 à la convention du 28 juin 2013 entre la Ville et l'Association A l'Abordage Café des enfants qui prévoit la prolongation d'une année du dispositif Lieux Collectifs de Proximité et d'en fixer le terme au 31 décembre 2016. (annexe 9)
- l'avenant n° 1 à la convention du 28 juin 2013 entre la Ville et l'Association RAPI (Rencontres Amitiés Partages Interculturels) qui prévoit la prolongation d'une année du dispositif Lieux Collectifs de Proximité et d'en fixer le terme au 31 décembre 2016. (annexe 10),
- l'avenant n° 1 à la convention du 28 juin 2013 entre la Ville et l'Association Regart's qui prévoit la prolongation d'une année du dispositif Lieux Collectifs de Proximité qui prévoit la prolongation d'une année du dispositif Lieux Collectifs de Proximité et d'en fixer le terme au 31 décembre 2016. (annexe 11),
- l'avenant n° 1 à la convention du 6 décembre 2013 entre la Ville et l'Association Radio Sun qui prévoit le versement de 5 000 € de subvention de fonctionnement attribuée pour des activités de l'Association au titre de l'année 2015 en supplément de la subvention de 22 500 € déjà versée (annexe 12).
- l'avenant n° 3 à la convention du 6 décembre 2013 entre la Ville et l'Association Jet qui prévoit le versement de 5 000 € d'une subvention exceptionnelle attribuée pour le projet de l'Association intitulée « Sonolab » en supplément de la subvention de 35 000 € déjà versée (annexe 13).

3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

(2 non participations au vote).

15 – Espace Simone de Beauvoir – Renouvellement du projet associatif – Convention pluriannuelle 2016-2018 – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve les termes de la convention pluriannuelle 2016-2018 avec l'Espace Simone de Beauvoir,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(1 abstention).

(2 non participations au vote).

16 – Contrat d'Action territorial de Tranquillité Publique de la ville de Nantes 2016-2018 – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve le Contrat d'Action Territorial de Tranquillité Publique 2016 – 2018 de la Ville de Nantes,
2. autorise Mme le Maire à signer le Contrat d'Action Territorial de Tranquillité Publique de la Ville de Nantes.

(à l'unanimité).

17 – Contrat d'Action territorial de Tranquillité Publique Transport de la ville de Nantes 2016-2018 – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve le Contrat d'Action Territorial de Tranquillité Publique Transport 2016 – 2018 de la Ville de Nantes,
2. autorise Mme le Maire à signer le Contrat d'Action Territorial de Tranquillité Publique de la Ville de Nantes.

(à l'unanimité).

18 – Sécurité et Tranquillité publique - Convention de Coordination entre la police municipale et la police nationale – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve la convention de coordination entre la police municipale et la police nationale,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

19 – Programme local de l'habitat – Modification et prorogation pour la période 2014-2018 – Avis de la Ville de Nantes

Le Conseil délibère et,

1. émet un avis favorable au projet de modification et de prorogation du Programme Local de l'Habitat pour la période 2014-2018,

2. approuve la fiche communale actualisée de Nantes, déclinaison du programme d'actions territorialisé du PLH modifié,

3. s'engage à mobiliser aux côtés de Nantes Métropole et des acteurs ou partenaires de l'habitat, au regard des compétences qui sont propres à la commune, les moyens d'action nécessaires à la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat modifié-prorogé,

4. autorise Mme Le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(14 abstentions).

20 – Ville Amie des Enfants – Renouvellement du titre pour la période 2014/2020 – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. autorise la signature de la charte « Ville Amie des Enfants » et de la « convention d'objectifs » avec l'Unicef,

2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

21 – Politique publique « familles et parentalité » - Quatrième répartition de subventions – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve le versement des subventions proposées au titre de la politique publique « familles et parentalité », pour un montant total de 4 163 €,

2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

22 – Accueils de loisirs et séjours de vacances – Délégation de service public – Approbation du principe.

Le Conseil délibère et,

1. approuve le principe de la délégation de service public des accueils de loisirs et séjours de vacances dont les caractéristiques figurent dans le rapport de présentation joint à la présente délibération,

2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

23 – ACCOORD - Accueils de loisirs et séjours de vacances - Avenant n° 6 au contrat de délégation de service public - Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve les termes de l'avenant n° 6 au contrat de délégation de service public avec l'ACCOORD (annexe 1),

2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

(8 non participations au vote).

24 – Charte de la déclaration d'Athènes pour les Villes-Santé – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve la charte de la déclaration d'Athènes de l'Organisation Mondiale de la Santé,

2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

25 – Politique publique en faveur des personnes âgées – Convention avec l'association Office des Retraités et des Personnes Âgées de Nantes (ORPAN) – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve la convention à conclure avec l'ORPAN définissant les conditions dans lesquelles la Ville apporte son soutien à l'association,

2. approuve l'attribution d'une subvention à l'ORPAN de 896 300 € au titre de l'année 2016,

3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

(2 non participations au vote).

26 – Actions de solidarité internationale – Soutien aux projets – Soutien aux Villes partenaires – Subventions – Conventions – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve le versement des subventions dans le cadre des appels à projets en faveur des associations nantaises pour leurs actions de solidarité internationale pour un montant total de 31 600 € conformément au tableau joint (annexe 1),
2. approuve le versement d'une subvention en faveur d'une association de solidarité internationale au titre de l'investissement pour un montant de 3 200 € (annexe 1),
3. approuve la signature de la convention de coopération 2015-2017 entre les Villes de Nantes et de Dschang (annexe 2) et autorise le versement en 2015 d'une subvention de 40 000 € à la Ville de Dschang pour contribuer à la réalisation du programme de coopération défini dans cette convention,
4. approuve les termes de la convention (annexe 3) à conclure avec l'Association des Maires de la Grand' Anse (AMAGA, Haïti), autorise le versement d'une subvention de 15 000 € à l'AMAGA (dont 5 000 € au titre de l'investissement et 10 000 € au titre du fonctionnement) et autorise la sollicitation en 2016 d'une subvention auprès du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes et de la Région des Pays de la Loire,
5. autorise le versement d'une subvention de 2 000 € au Département des Côtes d'Armor,
6. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

27 - Echanges Internationaux et Cosmopolis – Soutien aux projets – Subventions – Approbation – Bourses CLAP – Projets collectifs de jeunes – Volet Europe/International – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve le versement de subventions en faveur du lycée Nelson Mandela et des associations se proposant de développer des actions à caractère européen et international, pour un montant de 6 070 €, conformément au tableau joint en annexe 1,
2. approuve le versement d'une bourse CLAP Projets Collectifs Volet Europe/International, pour un montant de 2 000 €, conformément au tableau joint en annexe 2,
3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

28 – Associations culturelles – Répartition de subventions - Conventions et avenants – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve les termes des conventions et avenants avec les organismes suivants :

PETITS ET GRANDS 125 000 €

CITE DES CONGRES 48 000 €

NANTES EVENEMENTS MUSIQUES ORGANISATIONS (NEMO) 340 000 €

PICK UP 18 000 €

STUDIO D'EN HAUT 20 000 €

LES AM'ARTS 18 000 €

LE GRAND T / AU CARRE DE L'HYPOTENUSE 50 000 €

SCIENCE 89 76 000 €

THEATRE NUIT 48 000 €

DESIR DES ARTS 60 000 €

THEATRE AMOK 17 000 €

RAW LIGHT 15 000 €

CITE MONDE 210 000 €

LA BOUCHE D'AIR 175 000 €

NANTES JAZZ ACTION 160 000 €

SKENE 23 000 €

SYSTEME B 16 000 €

MIRE 62 500 €

SONGO 1 737 973 €

APO 33 62 500 €

LE BRUIT DE MON OEIL 15 000 €

LE POLE AUDIOVISUEL IDEAL 100 000 €

RENCONTRES DU CINEMA ESPAGNOL 42 000 €

et autorise le versement des subventions proposées,

2. approuve le versement d'une subvention au bénéfice de l'association PaQ'la Lune pour un montant de 6 500 €,

3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

(5 non participations au vote).

29 – Associations culturelles – Conventions – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve les termes des conventions avec les organismes suivants :

- LIEU UNIQUE – CENTRE DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL 2 959 500 €

- ASSOCIATION DE GESTION DE LA SALLE DE SPECTACLES DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES – THEATRE UNIVERSITAIRE DE NANTES 400 000 €

- CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE NANTES 260 000 €

- LES 3 CONTINENTS 290 000 €

et autorise le versement des subventions proposées dans l'exposé ci-dessus,

2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

(3 non participations au vote).

30 – Lecture publique et associations culturelles - Conventions – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve les termes de la convention avec l'association LA MAISON DE LA POESIE et autorise le versement de la subvention proposée,

2. approuve la convention avec la Société Publique locale « Le Voyage à Nantes » relative au transfert de droits relatifs au mobilier installé sur l'esplanade Mellinet derrière la Médiathèque Jacques Demy à l'occasion du Voyage à Nantes.

3. approuve la convention avec le Lieu Unique définissant les modalités de partenariat pour l'organisation de l'exposition « Jules Verne grand écran » présentée au Lieu Unique fin 2015,

3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

31 – Politique publique du patrimoine – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Ravalements obligatoires et restaurations - Subvention – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve l'attribution de subventions de ravalement aux copropriétés et propriétaires, dans le cadre de l'action générale de la Ville en faveur de la préservation et de l'amélioration du patrimoine architectural du centre ancien, pour un montant total de 5 250 €, selon la répartition proposée,

2. approuve le changement de bénéficiaire de la subvention de 3 000 € d'aide au diagnostic, pour l'immeuble du 1, allée Jean Bart, au profit du Cabinet PIVETEAU,

3. approuve l'attribution d'une subvention de 4 967 € à l'association Mémoire et Débats,

4. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

32 – Association Ecopôle CPIE Pays de Nantes – Convention cadre 2016/2018 - Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve la convention cadre 2016/2018,

2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

33 – Aménagement des terrains familiaux communaux locatifs — Sollicitation du fonds de concours « habitat adapté » auprès de Nantes Métropole — Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve la sollicitation auprès de Nantes Métropole d'un fonds de concours plafonné à 45 000 € pour les travaux d'amélioration des 3 emplacements du terrain sis 12 chemin de la Clarière,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention à conclure avec Nantes Métropole.

(à l'unanimité).

34 – Ouverture des commerces le dimanche en 2016 – Avis du Conseil municipal

Le Conseil délibère et,

1. émet un avis favorable à l'ouverture des commerces de centre de ville et de proximité de Nantes en 2016 dans les strictes conditions suivantes :
 - uniquement les après-midis des deux dimanches précédant Noël, les 11 et 18 décembre 2016, de 12h à 19h,
 - après recueil obligatoire de l'avis des organisations d'employeurs et de salariés,
2. autorise Mme le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(6 avis contraires).

35 – Transactions foncières diverses - Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve le principe des transactions foncières décrites ci-dessus, les conventions de servitude de passage au profit d'E.R.D.F. de R.T.E et de Nantes Métropole sur les parcelles concernées et autorise la signature des actes et conventions qui s'y rapportent,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

36 – Personnel municipal - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve l'adaptation du tableau des effectifs (annexe 1),
2. approuve et autorise la signature de la convention relative aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes suite à l'élargissement du périmètre des services communs entre les deux structures (annexe 2),
3. approuve le rapport de la commission mixte relatif à la mutualisation de services entre Nantes Métropole et la ville de Nantes (annexe 3),
4. approuve l'application des dispositions en matière d'astreintes aux membres de l'équipe de direction du Conservatoire,
5. approuve l'octroi aux conservateurs des bibliothèques mis à disposition par l'État des titres restaurant et de la participation à leurs frais de déplacement domicile-travail dans les mêmes conditions que les agents de la Ville de Nantes.
6. approuve l'avenant à la convention de participation pour la mise en œuvre d'une protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance (annexe 4),
7. approuve la convention relative au service commun d'appui aux communes pour l'usage de Géonantes entre Nantes Métropole et les communes de la métropole, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 (annexe 5),
8. approuve et autorise la signature de l'avenant à la convention financière avec le COS du 16 décembre 2011 (annexe 6),
9. approuve et autorise la signature de la convention de mise à disposition du personnel près du COS (annexe 7),
10. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
11. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(14 abstentions).

37 - Plan de mobilité interne des agents de la Ville de Nantes – Convention avec la SEMITAN – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve la convention avec Nantes Métropole en tant qu'autorité organisatrice des transports urbains et la Ville de Nantes en tant qu'employeur relative au plan de mobilité des agents qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016,

2. approuve la convention relative aux avantages liés à la convention plan de mobilité entre la SEMITAN et la Ville de Nantes en tant qu'employeur,

3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

38 - Tarification solidaire des Transports - Convention de gestion et modalités d'organisation avec la SEMITAN - Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve les termes de la convention de gestion et des modalités d'organisation de la tarification solidaire du réseau des transports publics urbains entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes et son CCAS et la société d'économie mixte SEMITAN,

2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(14 abstentions).

39 - Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux - Convention - Approbation

Le Conseil délibère et,

1. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de fournitures de bureau pour le groupement de commandes Ville de Nantes, CCAS de Nantes, ESBANM et Nantes Métropole,
2. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour le gardiennage et la surveillance d'immeubles et de sites pour le groupement de commandes Ville de Nantes et Nantes Métropole,
3. approuve le programme de l'opération de rénovation du câblage et des locaux techniques sur 3 sites de la Ville pour un montant d'opération de 3 560 000 € TTC
4. autorise le lancement d'un appel d'offres restreint pour les prestations de maîtrise d'œuvre relatives à la rénovation des câblages et locaux informatiques sur 3 sites de la Ville,
5. approuve le projet de rénovation des serres de l'orangerie du Grand Blottereau, l'enveloppe financière de 700 000 € TTC, dont 620 000 € TTC réservés aux travaux ainsi que le lancement d'une procédure adaptée,
6. approuve le projet de travaux d'accessibilité PMR et mise aux normes handisport des gymnases Bouts des Landes et Ripossière, l'enveloppe financière de 273 654 € TTC, dont 237 960 € TTC réservés aux travaux pour le gymnase du Bout des Landes, l'enveloppe financière de 213 576 € TTC, dont 194 000 € TTC réservés aux travaux pour le gymnase de la Ripossière ; ainsi que le lancement d'une procédure adaptée,
7. approuve le projet de remise à niveau du câblage informatique de seize écoles, l'enveloppe financière de 413 000 € TTC ainsi que le lancement d'une procédure adaptée,
8. approuve le projet de prévention légionnelle 2016 pour les équipements sportifs, l'enveloppe financière de 1 250 000 € TTC, dont 1 060 000 € TTC réservés aux travaux ainsi que le lancement d'une procédure adaptée,
9. approuve le projet de réfection des étanchéités et des revêtements de la piscine Dervallières, l'enveloppe financière de 800 000 € TTC, dont 736 000 € TTC réservés aux travaux ainsi que le lancement d'une procédure adaptée,
10. approuve le projet de travaux d'éclairage et de plomberie de piscine Léo Lagrange, l'enveloppe financière de 330 000 € TTC, dont 299 000 € TTC réservés aux travaux ainsi que le lancement d'une procédure adaptée,
11. approuve le projet d'adaptation des chaufferies pour les serres et le gymnase du Grand Blottereau et pour le gymnase et vestiaires douches de la plaine de jeux Noé Lambert, l'enveloppe financière de 636 000 € TTC, dont 530 000 € TTC réservés aux travaux ainsi que le lancement d'une procédure adaptée,
12. approuve le projet rénovation temporaire de la cuisine centrale, l'enveloppe financière de 423 000 € TTC, dont 334 000 € TTC réservés aux travaux ainsi que le lancement d'une procédure adaptée,
13. approuve le programme de travaux d'entretien durable des patrimoines scolaires du 1^{er} degré, de la Petite Enfance, de la Jeunesse, de la Santé et associatifs pour l'année 2015 dont la totalité des crédits budgétaires représente 4 422 500 € HT soit 5 307 000 € TTC ainsi que le lancement des procédures adaptées pour la réalisation de ces opérations,
14. autorise Mme le Maire à signer le marché relatif au gardiennage et à la surveillance des immeubles de l'Hôtel de Ville avec la société SERIS SECURITY pour un montant de 415 007,64 € TTC,
15. autorise Mme le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Nantes, le CCAS de la Ville de Nantes, le Service départemental d'Incendie et de secours de Loire-Atlantique, le Département de Loire-Atlantique, la Ville d'Orvault et Nantes Métropole concernant l'acquisition de véhicules et de carburant,
16. autorise Mme le Maire à signer l'avenant n° 25 à la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Nantes, le CCAS de la Ville de Nantes, Nantes Métropole, l'E.S.B.A.N.M.,
17. autorise Mme le Maire à traiter le cas échéant, soit par appel d'offres, soit par marché négocié (article 35 du Code des Marchés Publics) en cas d'offres jugées inappropriées, irrégulières ou inacceptables par la Commission d'Appel d'Offres, ou à recourir à une procédure adaptée dans les conditions définies par l'article 27 III du Code des Marchés Publics relatif aux lots de faible montant,
18. autorise Mme le Maire à signer, au nom de la Ville, les marchés à conclure avec les prestataires dont les propositions seront ou ont été jugées économiquement les plus avantageuses par la Commission d'Appel d'Offres ou après avis de celle-ci,

19. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(à l'unanimité).

40 - SPL Nantes Métropole Aménagement – Financement du portage immobilier des murs commerciaux de la concession d'aménagement Boucherie - Emprunt de 7 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne - Garantie d'emprunt de la Ville à hauteur de 80 % - Convention - Approbation

Le Conseil délibère et,

1. accorde la garantie d'emprunt de la Ville sous la forme d'un engagement de caution à hauteur de 80 % pour l'emprunt d'un montant de 7 000 000 €, que la SPL Nantes Métropole Aménagement souhaite contracter auprès de la Caisse d'Epargne au taux fixe de 2,50% sur une durée de 6 ans, pour le financement du portage immobilier des murs commerciaux de la concession d'aménagement de l'îlot Boucherie,
2. s'engage au cas où la SPL Nantes Métropole Aménagement, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par elle, au titre de l'emprunt garanti, en principal, intérêt, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur demande de la Caisse d'Epargne adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la Caisse d'Epargne discute au préalable avec l'organisme défaillant,
3. s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des charges exigibles des emprunts garantis,
4. autorise Mme le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse d'Epargne et la SPL Nantes Métropole Aménagement, pour formaliser l'engagement de caution pris par la Ville dans les conditions définies ci-dessus, et à signer avec cette dernière la convention jointe en annexe et destinée à fixer les conditions dans lesquelles s'exercera cette garantie,
5. autorise, d'une manière générale, Mme le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

41 - Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation

(Transmise en préfecture et affichée le 22 décembre 2015).

Le Conseil délibère et,

1. approuve les propositions des jurys des CLAP telles qu'exposées ci-dessus et autorise les versements des subventions et bourses afférentes,
2. approuve l'attribution des parts annuelles des Legs Marchand et Deville et autorise le versement des aides correspondantes sous forme de bourses pour 645 € et 381 €,
3. autorise le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association ASCODE dans le cadre du soutien des projets d'associations de solidarité internationale du département,
4. autorise le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association Atelier du 14 dans le cadre des projets culturels dans la favela de Caranguejo, quartier de la ville de Recife, au Brésil,
5. autorise le versement de la participation à la Ville de Rezé, révisée au montant de 12 160,27. € dans le cadre du fonctionnement à la Maison de la Justice et du Droit du Sud Loire,
6. autorise la participation au financement de l'Agence Départementale de la Prévention Spécialisée (ADPS) au titre de l'année 2015 pour un montant de 110 221,72 €,
7. autorise le versement d'une subvention de 452 850,76 € à l'Accoord pour les activités éligibles au titre du Contrat Enfance Jeunesse entre la Ville de Nantes et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF),
8. approuve la signature de l'avenant n°6 à la convention d'objectif Accoord relative aux activités éducatives, sociales et culturelles, et autorise le versement de la subvention d'un montant de 4 121 000 €, soit 421 000 € restant à verser compte tenu des précédents acomptes,
9. approuve la signature de l'avenant n°1 avec l'Association « ARKAM SUR LOIRE » et autorise le versement d'une subvention complémentaire de 1 000 €,
10. approuve le versement (ou réduction) du solde des subventions en faveur des crèches associatives suivant la liste jointe en annexe,
11. approuve la convention et autorise le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 34 000 € au profit de l'association La Croix Rouge Française,
12. approuve le versement d'une subvention de fonctionnement de 2 000 € à l'association Chiens, Chats et Compagnie pour son action en direction des animaux abandonnés,
13. approuve la signature de l'avenant n°9 et autorise le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association Regart's pour soutenir l'action « Bien dans son corps et dans sa tête »,
14. approuve la signature d'un avenant et autorise le versement d'une subvention de 1 500 € à l'Association Le café des enfants « A l'abord'Age »,
15. autorise le versement d'une subvention d'un montant de 2 500 € pour soutenir l'association les enfantaisistes dans le cadre du projet d'accueil des enfants déficients visuels dans l'école élémentaire publique de la Chauvinière,

16. autorise le versement du solde de la participation Ville à l'association Avenir Santé France d'un montant de 18 750 € pour les veilleurs de soirée et de 6 000 € pour la prévention et réduction des risques,
17. approuve le versement d'une subvention de 2 500 € à l'association Ping dans le cadre de son projet Open Education, conformément à l'avenant n°1 à la convention avec l'association validé au conseil municipal du 2 novembre 2015,
18. autorise le versement de la subvention d'investissement d'un montant de 275 817 € au Voyage à Nantes conformément à l'avenant n° 2 à la délégation de service public approuvé au Conseil municipal du 2 novembre 2015,
19. approuve les annulations, réductions et ajustements de subventions versées ou à verser aux différentes associations citées ci-dessus,
20. approuve la signature de la convention avec Songo et autorise le versement d'une subvention de 1 460 € pour un projet dans le cadre scolaire,
21. propose de reconduire les principes de calcul des tarifs des accueils périscolaires pour l'année 2016 énoncés ci-dessus et de réévaluer les tarifs des accueils périscolaires du matin, du midi et du soir de 3,5 %, les tranches de quotient familial étant réévaluées de 0,5 % conformément à la Loi de Finances 2015,
22. approuve les tarifs des droits d'occupation du Domaine Public du marché de Talensac à compter du 1^{er} janvier 2016,
23. autorise la signature du protocole avec CISN ABRI FAMILIAL mettant fin au litige liés aux travaux sur l'opération « VILLAMDIA I » / Médiathèque Lisa Bresner et autorise le versement de la somme de 29 471,92 € TTC,
24. autorise la Ville de Nantes à solliciter une participation financière auprès du FEDER pour la création d'un terrain synthétique de football avec éclairage sur le stade des Dervallières,
25. autorise la Ville de Nantes à solliciter une participation financière auprès du FEDER pour la création d'un terrain synthétique de football sur le stade de l'Amande,
26. approuve l'octroi de la garantie de la Ville de Nantes à certains créanciers de l'Agence France Locale dans les conditions exposées précédemment et autorise Madame le Maire ou son représentant dûment habilité à signer, pendant l'année 2016, le ou les engagements de Garantie pris par la Ville de Nantes dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe,
27. autorise la signature de la convention avec l'association ADCA44 permettant la chasse des sangliers sur une propriété de la Ville à la Jonelière,
28. accepte que les personnes ou associations, ci-dessus citées, et dont la Ville de Nantes est bailleur ou preneur, puissent avoir une prolongation de bail et approuve la signature des avenants aux conventions initiales,
29. approuve et signe l'avenant n°3 concernant les travaux sur la concession d'aménagement Désiré Colombes,
30. accepte de prolonger l'ensemble de l'opération, confiée à Nantes Aménagement, dans le cadre de la concession d'aménagement Dervallières Vallon de Chézine et autorise la signature de l'avenant n°6 joint,
31. s'engage à financer par fonds de concours un téléphone « grave danger » par an, jusqu'en 2019 pour un montant de 1 094,12 € annuels et à signer l'avenant joint,
32. approuve l'acquisition d'un dessin de Gaston CHAISSAC, ainsi que la signature de la convention correspondante, et sollicite une subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisition des Musées de France (FRAM),
33. approuve l'acquisition de fragments d'une météorite martienne, ainsi que la signature de la convention correspondante, et sollicite une subvention auprès de financeurs (DRAC...),
34. approuve la sollicitation de subventions auprès du Ministère de la Culture et de la Communication et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) dans le cadre de l'exposition « Mille milliards de fourmis » et auprès du Ministère chargé de l'Enseignement supérieur (Accord France-Canada en muséologie) et du Conseil Régional des Pays de la Loire dans le cadre de l'exposition « l'Eternité – Rêves d'humains et réalités de la science »,
35. approuve et signe la nouvelle convention de fonctionnement conclue avec « Le 102 Gambetta », applicable au 1^{er} janvier 2016, qui actualise les engagements réciproques de la Ville et de l'association et qui intègre le dispositif d'utilisation de l'application disponible sur le portail internet de la Ville de Nantes,
36. approuve l'avenant à la convention de fonctionnement avec Harmonie Santé et Services Grand Ouest,
37. approuve la signature de l'avenant aux conventions de fonctionnement conclues avec chaque structure de l'association Souris Verte dans le cadre de l'utilisation de l'application disponible sur le portail internet de la Ville de Nantes,
38. approuve pour l'année 2015 la signature des contrats d'aide financière permettant de percevoir une recette de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) d'un montant de 219 820 € dans le cadre du fonds « publics et territoires »,
39. approuve la signature des contrats d'aide financière – fonds d'accompagnement de la PSU permettant de percevoir une recette de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) d'un montant de 59 512 €,
40. approuve la modification du taux de l'emprunt garanti pour l'association Hansel et Gretel par la Ville lors du Conseil municipal du 3 février 2006, à savoir un taux fixe de 2,90 % au lieu de 3,89 % initialement, dans les termes de l'avenant joint en annexe à la présente délibération,
41. approuve la convention de mise à disposition de parcelles de jardins familiaux des Eglantiers à l'Université de Nantes et au CNRS,
42. approuve la mise en œuvre de la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine et autorise la signature de la convention dont un exemplaire-type est joint en annexe,
43. individualise un complément de subvention de 521,50 €, permettant, après recalcul, de solder le versement à l'Accoord de la seconde échéance de la participation dite « d'accessibilité sociales » (soit C2), qui s'éleva ainsi à 478 742,50 €,
44. approuve l'ajustement au titre de 2016 de la reprise et de la provision sur des créances dont le recouvrement est incertain,

portant le montant total des provisions 2016 à 180 000 €,

45. approuve la cession d'un iphone à Mme Maëlle DANIAUD et autorise la signature des documents nécessaires à cette sortie de l'inventaire,
46. décide de ne pas reconduire à compter du 1^{er} septembre 2015, l'indemnité de conseil attribuée au Comptable,
47. approuve la modification du montant de l'encaisse de la régie de recettes Accueils périscolaires,
48. autorise la transformation de la régie de recettes SEM NGE en régie de recettes et d'avances,
49. autorise la modification des dépenses autorisées de la régie d'avances n°10109 « FIL/bureau des projets » ainsi que le montant de l'avance,
50. décide de se prononcer favorablement sur les remises gracieuses de frais d'enlèvement de fourrière automobile tels que présentées ci-dessus,
51. procède aux remboursements correspondant à des dommages ou des vols, subis par les agents municipaux sur leur temps de travail et approuve la signature des conventions d'indemnisation s'y rapportant,

52. accepte de réduire, d'annuler ou de rembourser les différents titres de recettes émis à l'encontre des personnes physiques ou des associations citées ci-dessus,
53. accepte de prononcer en non valeur l'ensemble des créances irrécouvrables présentées et d'en donner décharge au Comptable Municipal à hauteur de 48 284,16 €,
54. approuve les créances éteintes transmises par le Comptable municipal pour un montant de 4 185,59 €,
55. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(14 avis contraires).

(9 non participations au vote).

Le registre des délibérations est à la disposition du public
au Service du Conseil et des Assemblées - porte A 217.

La Secrétaire de Séance,



Catherine CHOQUET